



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Cuba

Question écrite n° 22274

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fonctionnement de la justice à Cuba. Il lui demande des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de demander le respect des droits de l'homme à Cuba.

Texte de la réponse

Depuis le début de la vague de répression frappant la dissidence cubaine, la France a dénoncé à plusieurs reprises, aussi bien à Paris qu'auprès des autorités à La Havane, les arrestations de journalistes indépendants et d'hommes de lettres et leur condamnation à de lourdes peines, à l'issue de procès expéditifs. Le ministre des affaires étrangères a fait publiquement part de sa consternation et de son inquiétude. La France a également condamné la reprise des exécutions capitales à Cuba. Le 5 juin, les Quinze ont rendu publiques les décisions prises concernant leurs relations avec Cuba : si le dialogue politique est maintenu, les visites bilatérales seront désormais limitées, les dissidents seront invités aux fêtes nationales, et la participation des Européens aux événements culturels sera revue à la baisse. Première à célébrer sa fête nationale depuis la décision de l'Union européenne, la France a invité une trentaine de dissidents à la réception donnée pour le 14 juillet. Comme ses partenaires européens avec lesquels elle est en étroite concertation, la France demeure soucieuse du sort réservé à ces personnes incarcérées en raison de leur opinion, souvent soumises à un régime d'isolement, et continue de suivre avec attention ce dossier. L'Union européenne a récemment effectué une démarche, à titre humanitaire, auprès des autorités cubaines. La France a fait de même, bilatéralement, peu avant le 14 juillet. Elle continue par ailleurs de demander l'élargissement de tous les dissidents incarcérés. Enfin, les relations franco-cubaines, notamment dans le domaine de la coopération, ont fait l'objet d'un réexamen au cas par cas. Certaines actions de coopération avec les services de police et la justice cubaine ont été suspendues ou revues à la baisse. En revanche, les programmes bénéficiant directement à la population sont maintenus, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'enseignement du français et de la culture. La France entend en outre apporter son aide et son soutien à la société civile, ainsi qu'aux familles des dissidents incarcérés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22274

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5735

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6921